

BUREAU D'AIDE SOCIALE - AUGMENTATION de l'effectif

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par lettre en date du 16 Juin écoulé, Monsieur le Préfet me demandait d'accorder une attention toute particulière à des instructions contenues dans sa lettre précitée, relatives à la délivrance de bons de soins et à la construction des dossiers familiaux établis par le Bureau d'Aide Sociale de la Mairie.

A la suite de cette lettre, je me suis rendu compte du travail effectué par le personnel affecté à ce service et j'ai été amené à constater que l'effectif de ce bureau se révélait nettement insuffisant, que malgré tout son dévouement et sa bonne volonté, il lui était matériellement impossible d'assurer convenablement les besognes qu'il est appelé à remplir.

Des explications ont été fournies en conséquence au Préfet qui m'a autorisé à recruter le personnel suffisant et qualifié.

Cependant, comme il s'agit d'une augmentation de l'effectif du personnel communal, Monsieur le Préfet m'a demandé de la soumettre à votre approbation.

Je mets donc aux voix l'augmentation de l'effectif du Bureau d'Aide Sociale. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget supplémentaire de l'exercice en cours./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition contenue dans le rapport ci-dessus augmentant de 4 unités l'effectif du Bureau d'Aide Sociale.

M. MONDON exprime le vœu que les localités de la Bretagne Bois de Nèfles et Sainte-Clotilde soient également dotées d'employées afin que les habitants n'aient pas à se déplacer pour la constitution des différents dossiers d'Aide Sociale.

Le Conseil Municipal adopte le principe et demande M. le Maire qu'il soumette à Monsieur le Préfet.